

Le Président

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 21 JANVIER 2015

Sous la présidence de M Pierre MAMMOSSER

Conseillers élus : 30
Conseillers présents : 20

Membres présents :

Paul HEINTZ
Christiane MUCKENSTURM
Jeannine HUMMEL
Thierry HOERR
Marie-France RIMELEN
Stéphane PRINTZ
François FENNINGER
Denise LOEWENKAMP
Didier BRAUN
Claude PHILIPPS

Daniel PFLUG
Nathalie BOHEIM
Pierre MAMMOSSER
Lucienne HAAS
Dominique STOHR
Béatrice HOELTZEL
Marie-José SCHALLER
Carine MAIRE
Francis SCHNEIDER
Pierre HURST

Absents excusés :

MM. Adrien WEISS, Jean-Claude KOEBEL (donne procuration à Marie-France RIMELEN), Sébastien SAMTMANN (donne procuration à Jeannine HUMMEL) Georges ESCHENMANN, Charles GRAF (représenté par Jean-Luc KNOERR), Dominique WEISHAAR (représenté par Nathalie BOHEIM), Eric HUBERT (donne procuration à Pierre MAMMOSSER), Alain WURSTER (remplacé par Pierre HURST), Christophe SCHARRENBERGER et Mme Chantal MULLER (donne procuration à Didier BRAUN).

Point trois de l'ordre du jour : Plan Local d'Urbanisme de Surbourg : approbation de la modification n°1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13-1, L.123-13-2 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord, approuvé le 26/05/2009 ;
- Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Surbourg approuvé le 23/01/2012 ;

- Vu l'arrêté communautaire en date du 18/06/2014 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n° 1 du plan local d'urbanisme ;
- Vu le projet de modification du plan local d'urbanisme de Surbourg notifié au Sous-Préfet et aux personnes publiques associées le 03/07/2014 ;
- Vu l'avis de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale du projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune Surbourg en date du 21/07/2014 ;
- Vu l'avis de Madame la Sous-préfète des arrondissements de Wissembourg-Haguenau sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune Surbourg en date du 22/07/2014 ;
- Vu l'avis de la Chambre des Métiers d'Alsace sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune Surbourg en date du 28/07/2014 ;
- Vu l'avis de la Chambre d'agriculture d'Alsace sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune Surbourg en date du 31/07/2014 ;
- Vu la demande de renseignements formulée par le commissaire enquêteur et transmis à la communauté de communes en date du 03/10/2014 ;
- Vu le mémoire en réponse transmis par la communauté de communes au commissaire enquêteur en date du 21/10/2014 ;
- Vu les renseignements complémentaires transmis par la communauté de communes au commissaire enquêteur en date 22/12/2014 ;
- Vu les résultats de l'enquête publique ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les résultats de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique justifient les adaptations suivantes du projet de plan local d'urbanisme : voir annexe n°1 de la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents:

Décide :

- d'approuver la modification n° 1 du plan local d'urbanisme de Surbourg conformément au dossier joint à la présente.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt et à la mairie de Surbourg durant un mois et d'une mention dans le journal ci-après désigné :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Maire de Surbourg.

Le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de Surbourg aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération sera exécutoire :

- à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.



Pour extrait conforme,
Hohwiller, le 27 janvier 2015

Pierre MAMMOSSER,

Président

